

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 6 décembre 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.382

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 8 novembre dernier visant à obtenir les informations suivantes:

1. Une liste des abonnements (payants et d'essai gratuit) de tout logiciel ou application permettant de surveiller à distance les employés dans leurs activités dans le cadre de l'organisation pendant la période du 1^{er} mars 2020 au 1^{er} novembre 2022;
2. Le nombre et le type d'employés pour lesquels le suivi et/ou la génération de rapports d'activités et/ou d'analyses d'utilisation (usage analytics) ont été activés pour l'une ou l'autre des plateformes et logiciels largement disponibles, y compris, mais sans s'y limiter, les suivants : Teams, Slack, Google Workspace, Microsoft 365 ou une plateforme ou portail développé par des programmeurs à l'interne permettant le suivi des activités des employés :
 - a. Pour l'une de ces plateformes ou l'un de ces logiciels, l'organisation a-t-elle essayé l'une de ces options de suivi et l'a-t-elle arrêtée depuis ?
3. Les rapports remis aux chefs d'équipe ou aux cadres supérieurs concernant l'activité de leurs employés utilisant un logiciel ou une application quelconque au cours de la période du 1^{er} mars 2020 au 1^{er} novembre 2022.

En ce qui concerne le premier point de votre demande, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) n'a pas acquis d'outils pour surveiller les activités de ces employés. Cependant en matière de prévention de sécurité et de cyberdéfense, le MSSS dispose d'outils de surveillance, de restriction pour les utilisateurs et de journalisation tels que : le filtrage internet, la journalisation et la surveillance des communications (EDR).

... 2

De plus, concernant le deuxième point de votre requête, les outils de collaboration Microsoft 365 sont disponibles aux employés du MSSS. Viva Insight fait partie intégrante d'un abonnement Microsoft 365. Par son abonnement, chaque employé a accès aux fonctionnalités de « Viva Insight ». La fonctionnalité permettant à un gestionnaire d'avoir accès aux rapports d'activités de son équipe n'a pas été déployée au MSSS.

En ce qui a trait au dernier point de votre demande, aucun rapport n'a été remis aux chefs d'équipe ou aux cadres supérieurs du MSSS.

Vous trouverez, annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1